

**CONTRAT DE TRAVAIL**  
(analyste, architecture de données)

**01 ENTRE:** .....  
.....  
.....  
(ci-après appelé(e) "l'employeur")

**02 ET:** .....  
.....  
.....  
(ci-après appelé(e) "l'employé")  
(l'employeur et l'employé ci-après collectivement appelés "les parties")

---

**PRÉAMBULE**

CONSIDÉRANT QUE l'employeur désire engager l'employé à titre d'analyste, architecture de données;

CONSIDÉRANT QUE l'employé désire accepter l'offre d'emploi de l'employeur, après avoir été informé des politiques et conditions d'emploi de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

**1.00 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

**2.00 OBJET**

**2.01 Poste occupé**

L'employeur engage l'employé à titre d'analyste, architecture de données.

**03 2.02 Principales fonctions et responsabilités**

Sans être limitative et pouvant être sujette à modifications (dans ce dernier cas, sur préavis de l'employeur), la description des principales fonctions et responsabilités de l'employé est la suivante:

- développer et gérer l'architecture corporative des données en assurant l'optimisation des bénéfices, la cohérence et l'adéquation avec les besoins de l'entreprise;
- développer le volet données du cadre normatif des technologies de l'information, plus

--	--

Employeur    Employé  
3312

spécifiquement politique d'archivage, de récupération et de conservation, d'accès à l'information et en contrôler le respect par les ressources internes et externes;

- assurer l'uniformisation des pratiques d'administration des données de l'entreprise;
- décider de la standardisation et de l'intégration de l'information;
- décider de la nature corporative ou sectorielle des données et en établir la définition;
- mettre au point et contrôler la sécurité des données corporatives;
- gérer et superviser la réalisation de projets corporatifs;
- .....

### **2.03 Supérieur immédiat**

L'employé est sous la responsabilité immédiate de ....., qui occupe le poste de ....., ou de toute autre personne que peut désigner l'employeur.

### **2.04 Lieu du travail**

Le lieu de travail de l'employé est situé au ....., ou à tout autre lieu requis pour l'exploitation efficace de l'entreprise de l'employeur.

### **2.05 Permis de conduire et véhicule automobile**

Pendant la durée du présent contrat, l'employé doit être titulaire d'un permis de conduire valide et doit pouvoir utiliser un véhicule automobile pour les fins de son travail.

## **3.00 CONSIDÉRATION**

**04**

### **3.01 Salaire**

En considération de l'exécution de son travail, l'employé a droit à un salaire annuel de ..... dollars (.....\$). Ledit salaire est révisé sur une base annuelle, à la date anniversaire de son entrée en fonction, selon l'évaluation du rendement de l'employé et les résultats de l'entreprise de l'employeur. Ledit salaire (diminué des déductions légales et contributives, s'il y a lieu) est payable le ..... de chaque ....., par chèque ou par dépôt direct dans le compte de banque de l'employé, au choix de l'employeur.

### **3.02 Temps supplémentaire**

Tout temps supplémentaire doit être autorisé par l'employeur avant d'être effectué par l'employé. L'employeur peut, à la demande de l'employé, remplacer le paiement des heures supplémentaires, s'il y a lieu, par un congé payé d'une durée équivalente aux heures supplémentaires effectuées, majorée de cinquante pour cent (50%).

### **3.03 Avantages particuliers**

En raison du poste occupé par l'employé, celui-ci a droit aux avantages particuliers suivants: (précisez)

- *véhicule automobile fourni par l'employeur*
- *allocation automobile*
- *compte de dépense*
- *plan de participation aux bénéfices*
- *plan d'acquisition d'actions*
- *boni de performance*
- *abonnement à un club de sport, social ou de golf*
- *paiement ou remboursement de cotisations professionnelles*

Employeur	Employé